

NAO 2008 Arrivée



Ce projet d'accord présente de bonnes avancées :

- ↳ grille avec une pente à 21 %,
- ↳ augmentation 3,1 % en 1 seule fois sur les salaires réels,
- ↳ minimum d'embauche pour les temps partiels à 30 heures,
- ↳ revalorisation des contrats à temps partiels,
- ↳ extension de la polyvalence pour atteindre un temps complet pour ceux qui le souhaitent.

La direction nous a présenté l'accord NAO 2008 **définitif !!!**

- la direction a entendu le refus de la CFDT de modifier toute pratique de saucissonnage de la semaine à zéro, dite semaine RTT et sur le refus d'accepter toute modification sur l'amplitude de la modulation.

- la direction met en pratique, **de façon unilatérale et à titre expérimental**, un système de rémunération variable pour la catégorie ouvriers/employés. Les modalités d'application seront communiquées par les directeurs d'établissement.

- la CFDT avait demandé une augmentation **générale** des salaires pour la catégorie encadrement, pour la première fois, la direction prend en compte partiellement notre demande, en mettant en place une augmentation générale de 1 % pour les niveaux 5 et 6 + l'augmentation individuelle de 2 %.

- les dispositions prévues pour les temps partiels tels que prévus sur le 1er projet sont confirmées.

L'abondement du PEE évolue considérablement : tous les fonds sont abondés de la même façon pour les placements volontaires ou pour l'intéressement (CASA; CASD, CASR et CASS).

Vous êtes adhérent CFDT, votre avis nous intéresse, contactez vos élus.

Cfdt
des choix. des actes
Distribution Casino France